le SCoT du Nord Toulousain
SCOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 20 Décembre 2011

L'an deux mille onze, le 20 Décembre à 19 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Fronton, sous la présidence de Monsieur Eric OGET, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CUJIVES D., VIDAL J.F., BOURGEOIS JL
CC de Save et Garonne :	Mrs ANDRE R., TAGNIERES B., SAINT PAUL A., OUSTRI Ch. et ESPIE J.C.
CC de Villemur sur Tarn :	Mr OGET E.
CC de Cadours :	Mrs ZACCARIOTTO Cl, CLUZET A.
Communes à compétence SCoT :	Mrs LEGRAND A., LOUIS V., CHAMPAGNAC MH.

Délégués titulaires représentés :

Communes à compétence SCoT :	Mme GIBERT par Mr OGET, Mr PETIT par Mme CHAMPAGNAC, Mr LAYNAT par Mme Mourié, Mr GALLINARO par Mr DESTAMPES

Délégués titulaires absents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CALAS D., CIERCOLES A., CIERCOLES Ch.
CC de Save et Garonne :	Mrs CAMPOS F., NEBOUT D., LAGORCE P.
CC de Villemur sur Tarn :	Mr ROUX D., BOUDET JC., Mme TERRANCLE I.
Communes à compétence SCoT	Mrs RAYSSEGUIER JL., SARRAU B., VASSAL JP.

Nombre de délégués : **En exercice : 30** **Titulaires présents ou représentés : 18**

VOTANT : 18 **POUR : 18** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Délibération n° 26 - 2011 :

Décision Modificative

Afin d'ajuster le budget 2011 il convient d'adopter une décision modificative

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2011 :

Section de fonctionnement – Dépenses
Chapitre 011 :
Charges à caractère général
- Diminution des crédits : 12.240 euros
- Augmentation des crédits : 3.260 euros

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 012 :
Charges de personnel et frais
- Diminution de crédits : 5.575 euros
- Augmentation de crédits : 16.305 euros
-

Ces ajustements vont permettre de régler les dépenses engagées avant le 31 Décembre 2011.
(cf annexe : Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical – Décision Modificative 1-2011)

Cette décision modificative est présentée dans le respect règlementaire applicable au budget.

Le Président souligne l'ajustement significatif de la ligne des rémunérations (pour les agents non titulaires), pour faire face au remplacement de Madame Miquel Magali suite à l'annonce de sa grossesse dont le syndicat Mixte n'avait pas connaissance au moment du vote du budget.

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

DECIDE de retenir la Décision Modificative proposée,

Article 2 :

DECIDE d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette Décision Modificative

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signés au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Date de la convocation : 13/12/2011
Date d'affichage : 13/12/2011
Certifié exécutoire le : 22/12/2011
Affiché le : 22/12/2011

Eric OGET
Président

SM du SCOT du Nord Toulousain